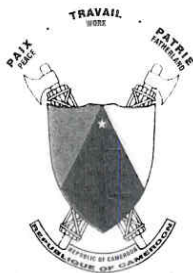


**AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE
DU CAMEROUN**
Paix - Travail - Patrie



**EMBASSY OF THE REPUBLIC
OF CAMEROON**
Peace - Work - Fatherland

14, Amaliastraat
2514 JC THE HAGUE
Tél. 070 / 346.97.15
Fax 070 / 365.29.79
www.cameroon-embassy.nl

**Conférence des États parties à la Convention
sur l'Interdiction des Armes Chimiques,
Dix-septième Session,**

**Déclaration de S.E. Mme Odette Melono,
Représentante Permanente du Cameroun
auprès de l'Organisation pour l'Interdiction
des Armes Chimiques**

La Haye, 26-30 novembre 2012

Monsieur le Président,

Monsieur le Directeur Général,

Mesdames et Messieurs les délégués,

Permettez-moi tout d'abord de présenter mes vives et chaleureuses félicitations à l'Ambassadeur Peter Goosen, Représentant Permanent de la République sud-africaine pour son élection à la présidence de la 17ème session de la Conférence des États parties.

La délégation camerounaise vous souhaite, Monsieur le Président, plein succès pour cette session et vous assure de son total soutien.

Je souhaite également remercier votre prédécesseur l'Ambassadeur Paul Arkwright, dont l'action à la présidence de la 16ème session de la Conférence des États parties a été marquée par un succès éclatant.

Je saisis aussi cette occasion pour remercier le Directeur Général pour sa direction de notre Organisation.

Enfin, ma délégation s'associe pleinement à la déclaration prononcée par l'Ambassadeur

Représentant permanent du Soudan au nom du Groupe africain.

Monsieur le Président,

Le Cameroun considère que l'élimination et la destruction totale des stocks d'armes chimiques par les États possesseurs demeurent le volet central et essentiel de la Convention.

La dix-septième session de la Conférence des États parties intervient à cet égard, dans un contexte particulier marqué par la déclaration du 15ème anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention, qui a été l'occasion, au cours notamment de la Rencontre de Haut Niveau tenue en marge de la 67ème session de l'Assemblée Générale de l'ONU, d'évaluer les importants progrès effectués par notre Organisation dans l'atteinte de ces objectifs.

Cette session se tient également au lendemain de la décision prorogeant pour les États possesseurs, le délai de destruction de leurs armes chimiques restantes.

Dés lors, le Cameroun, tout en encourageant les États parties concernés dans leurs efforts, les appelle à faire tout leur possible pour achever la destruction de leurs arsenaux chimiques dans les meilleurs délais et en conformité avec les dispositions pertinentes de la Convention et en

particulier de son Annexe sur la Vérification, sous le contrôle du Secrétariat technique de l'Organisation.

Monsieur le Président,

Mon pays réaffirme son engagement en faveur des dispositions de l'article VII de la Convention et souligne que la mise en œuvre nationale est une disposition importante du Traité.

En tant que tel, la mise en œuvre nationale de la Convention est dans l'intérêt de tous les États parties et par conséquent tous les efforts devraient être déployés pour aider les États parties à s'acquitter de leurs obligations conventionnelles telles que prévues par l'article VII.

Mais il y a toutefois lieu de souligner la relative complexité de la mise en œuvre de la CIAC pour un pays en développement comme le Cameroun. Cette complexité découle principalement de l'importance des moyens requis et ce, tant aux plans humains, administratifs, techniques que financiers. L'absence ou l'insuffisance de ceux-ci, difficilement mobilisables par les administrations des pays en voie de développement, est susceptible d'hypothéquer la mise en conformité de ces États avec les exigences de la Convention

et ce, en dépit de leur pleine adhésion à la lettre et à l'esprit du Traite.

A cet égard, nous sommes d'avis que l'accompagnement du Secrétariat technique, le volontarisme des États parties et plus encore la mise en œuvre des dispositions relatives à la coopération internationale prévues par l'article XI, nous permettrons d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés dans ce domaine.

Monsieur le Président,

Le Cameroun attache une importance toute particulière à l'Article XI et à sa mise en œuvre complète par l'OIAC et ses États membres. Il est essentiel, dans le cadre de la promotion de la coopération internationale, de mettre en œuvre ses dispositions.

En effet, l'application intégrale et sans discrimination de l'Article XI revêt une importance pour que la Convention soit pertinente à l'égard de la majorité des États parties, qui, à l'instar du Cameroun, ne possèdent ni activité chimique susceptible de faire l'objet d'une déclaration, ni encore moins des armes chimiques.

En outre, une mise en œuvre intégrale de l'Article XI renforce les capacités dans chaque État partie et, ce faisant, leur donne des moyens

d'appliquer pleinement la Convention et les efforts nationaux et régionaux dans ce domaine sont à encourager.

En effet, pour des États comme le Cameroun, les programmes de renforcement des capacités telles que le Programme des Scientifiques associés, le soutien à des projets de recherche, les cours de développement des compétences et les Programmes d'Appui de stages restent les programmes les plus attrayants.

Je voudrais à ce sujet saluer les efforts entrepris par le Secrétariat Technique pour adresser les besoins spécifiques des pays en voie de développement.

Je tiens ainsi tout spécialement à saluer les efforts déployés dans le cadre du programme spécial pour l'Afrique qui ont permis la vulgarisation de la CIAC sur notre Continent et le renforcement des capacités pour sa mise en œuvre. Ce programme a ainsi permis cette année, le déroulement d'une visite d'assistance technique au Cameroun, visite au cours de laquelle les efforts nationaux de mise en œuvre de la CIAC par mon Gouvernement ont pu être appuyés par l'organisation de séminaires de formation à l'intention des personnels des douanes et des acteurs de l'industrie chimique impliqués dans le régime de non-prolifération chimique défini à l'article 6 de la Convention.

Monsieur le Président,

Ma délégation a pris note du budget-programme 2013 et se félicite qu'il ait été adopté par consensus au sein du Conseil exécutif et transmis à la Conférence des parties dans les délais.

De même, nous relevons avec une grande satisfaction la place légitime du budget de la Division de l'Assistance et de la Coopération Internationale, qui souligne son importance dans les programmes opérationnels des activités de l'Organisation.

Sur un tout autre plan, le Cameroun salue le travail effectué dans le cadre du Groupe de travail à composition non limitée préparant la troisième Conférence d'examen, sous la houlette éclairée de l'Ambassadeur Nassima Baghli, d'Algérie. Ma délégation se réjouit par avance de recevoir dans les tout prochains jours le rapport qui sera mis à la disposition des États parties en vue d'une préparation efficiente de ces importantes assises.

En conclusion, Monsieur le Président, ma Délégation vous renouvelle l'assurance de son entière coopération.

Je vous remercie.